



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 18 891 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la consigne sur les bouteilles de bière brunes assure un taux de récupération de près de 100 %;

CONSIDÉRANT QUE 218 millions de bouteilles de vin et de spiritueux sont vendues chaque année au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage du verre avec la collecte pêle-mêle est largement déficient et que seulement 14 % du verre placé au recyclage est effectivement recyclé selon le bilan 2015 de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les contenants en verre et ce qu'ils contiennent viennent souiller le contenu du bac de recyclage, augmenter les risques de blessures et que leur collecte pêle-mêle complique le tri par couleur;

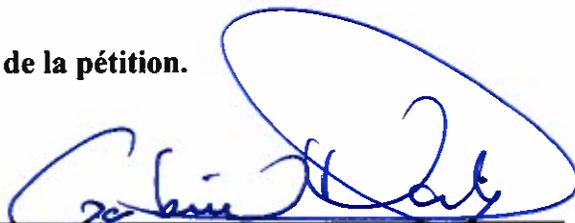
CONSIDÉRANT QU'une usine de fabrication de verre québécoise peine à s'approvisionner en verre et doit en importer à des coûts plus élevés ou diminuer la proportion de verre broyé dans ses recettes, ce qui entraîne une hausse des émissions de gaz à effet de serre émis lors de la production de verre;

CONSIDÉRANT QUE la Société des alcools du Québec est une société d'État et que les Québécois s'attendent à ce qu'elle assume ses responsabilités sociales et environnementales;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'instaurer une consigne sur les bouteilles de vins et de spiritueux et d'organiser une collecte séparée de celles-ci, le tout dans une perspective de renforcement du système québécois de consigne du verre. Nous demandons également de tenir une commission parlementaire pour étudier l'enjeu du recyclage du verre.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Gabriel Nadeau-Dubois
Député de Gouin



Date de signature de l'extrait